



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 29 MAI 2020

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 96022

V/Réf.: 255250 / 020504 Réf. APC : 20200299

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 8 avril 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur le CR305 sur le territoire de la commune de VICHTEN: section A de MICHELBOUCH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de VICHTEN: section A de MICHELBOUCH, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (Monsieur Servais Schaack, tél : 621 202 149) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
4. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 15 avril 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
5. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
6. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Carmen WEISGERBER  
Conseillère

Copies pour information :  
- Arrondissement CENTRE-OUEST  
- Commune de VICTEN